

INFO - RPA

Volume 31 — 12 Octobre 2023

15 h

Port du masque dans les unités de soins en RPA et les RI-SAPA

En raison de l'évolution de la situation pandémique au Québec et considérant les dernières recommandations de l'institut national de santé publique du Québec (INSPQ), des directives préventives ont été actualisées pour les unités de soins et les ressources intermédiaires accueillant une clientèle personnes âgées (RI-SAPA). Cette mesure de prévention est prise en raison du nombre d'éclosions et de cas d'infections en hausse dans la région. Elle sera réévaluée une fois que la situation se sera améliorée.

Le **port du masque** est de nouveau **RECOMMANDÉ** à compter de maintenant, pour tous les travailleurs et bénévoles des sections unité de soins; catégorie 4, les unités sécurisées des RPA catégorie 3 et les RI SAPA.

Les personnes hébergées, les visiteurs et les personnes proches aidantes ne sont pas tenues de porter le masque. Pour les travailleurs et bénévoles en RPA de catégorie 1,2 et les unités non sécurisées catégorie 3, le port du masque est non requis.

Le retour temporaire du port du masque vise à limiter la propagation des virus respiratoires au sein des milieux de vie et à préserver la santé des plus vulnérables et du personnel.

Notez qu'en situation d'éclosion, le port du masque demeure requis pour les travailleurs, bénévoles, visiteurs et personnes proches aidantes.

Nous vous invitons à poursuivre vos efforts de promotion des bonnes pratiques de prévention et de contrôle des infections, particulièrement pour l'**hygiène des mains** et l'**étiquette respiratoire** (ex: port du masque en présence de symptômes respiratoires) des résidents, employés, bénévoles, visiteurs et personnes proches aidantes.

Équipe de certification des RPA-RHD-CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean